



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

17334

Paris le 27 Octobre 1988

R A P P O R T D E M I S S I O N (CLT 88-163)

=====

Il nous a été remis, pour étude, 61 dossiers de profils des projets d'investissements industriels, plus particulièrement orientés vers les industries de la construction électrique et mécanique.

Après examen de ces dossiers et, des moyens d'investigation mis à notre disposition, et, notamment le système INPRIS, il nous a semblé utile, avant de passer à l'examen individuel des dossiers, d'exprimer nos propres réflexions, qui sont les suivantes :

1ère observation : Il nous apparaît qu'en général, les auteurs des projets n'interprètent pas le rôle de l'ONUDI dans sa réalité, mais au contraire, voient dans cette Institution, un rôle d'organe de "financement" de façon parfois plus importante, si ce n'est exclusive, que son rôle d'assistance en expertise technique aux opérations de promotion et de développement.

Il en ressort, en effet, que de nombreux profils soumis comportent plus de précisions sur la demande financière que sur la demande de concours technologique ou gestionnaire.

Nous y reviendrons dans la suite de nos conclusions.

2ème observation : Les fiches de projet fournies par l'INPRIS sont certes, de bons résumés du contexte des interventions sollicitées, mais, par contre, les comptes rendus d'activité des fiches qui nous ont été soumises, sont insuffisamment détaillés pour permettre de faire le point actuel de leur évolution.

En effet, on y trouve les dates d'envois des profils, avec parfois l'indication de lettres répondant à ces envois, mais le plus souvent aucun renseignement important sur le contenu des correspondances reçues ou échangées.

Ceci est d'autant plus regrettable, que quelques mots pourraient éclairer sur la suite prévisible des démarches entreprises.

D'autre part, dans de nombreuses fiches de projet, nous constatons que rien ne semble s'être produit depuis plusieurs années, parfois même, plus de 4 ans.

Enfin, il semble que n'ont pas été introduits dans l'ordinateur, les comptes rendus d'actions entreprises par les Institutions "ONUDI" de promotions des investissements industriels situées hors de Vienne.

Ne serait t'il pas possible qu'une sérieuse centralisation soit réalisée, afin que l'on trouve sur les fiches de projet, non seulement, les relations établies par et avec Vienne, mais également, le suivi entrepris par les autres bureaux de promotion de l'ONUDI, notamment en Europe.

Il semble, mais ceci demande à être vérifié par un examen détaillé de chaque dossier, que la destination des envois de Profiles ne corresponde pas toujours à ce qui est demandé par l'auteur du projet ; c'est le cas par exemple, du projet GUI/042/V/86 - 10, où nous constatons que depuis 1986, on a envoyé des exemplaires du profil de l'entreprise guinéenne à diverses compagnies, en Hollande, en Suède, en Inde, alors que le premier paragraphe de l'assistance demandée concernait le financement d'un voyage d'affaires pour prise de contact avec des partenaires potentiels de la CEE ( cette demande était d'ailleurs, formulée auprès du C.D.I.).

La lecture de la fiche fournie par l'INPRIS pour cette affaire ne donne aucun détail sur l'évolution du dossier, sans indiquer, en quelques mots, quel était le sens du contenu des correspondances reçues des différentes compagnies contactées.

Ceci est regrettable, car, ce dossier fait partie de ceux qu'il semble très utile de réaliser.

3ème observation : Compte tenu des indications ci-dessus, nous trouvons déplorable que certains projets initiés, il y a maintenant, bientôt 5 ans, ne semblent pas avoir été l'objet de relance, à l'égard du demandeur, pour savoir si le projet est toujours en vigueur et où en sont les démarches. Dans la négative, nous pensons qu'il serait utile d'effectuer une relance systématique du style ci-dessus, lorsqu'on a pas de trace nouvelle sur INPRIS.

Ci-après, quelques exemples :

- Projet BEN/019/V/84-08	aucune entrée depuis le	15.05.85
- Projet BEN/010/V/82-08	aucune entrée depuis le	05.05.84
- Projet CMR/076/V/85-09	aucune entrée depuis le	29.01.87
- Projet EGY/141/V/84-11	aucune entrée depuis le	04.03.85
- Projet EGY/168/V/84-11	aucune entrée depuis le	04.03.85
- Projet KEN/074/V/83-12	aucune entrée depuis le	12.04.84
- Projet KEN/076/V/83-12	aucune entrée depuis le	25.04.84
- Projet KEN/077/V/83-12	aucune entrée depuis le	14.08.85
- Projet KEN/081/V/83-12	aucune entrée depuis le	06.04.84
- Projet KEN/084/V/83-12	aucune entrée depuis le	10.05.84
- Projet KEN/098/V/83-12	aucune entrée depuis le	23.05.84

etc...

4ème observation: En dehors de la disparition ou de la réalisation du projet, il est nécessaire d'en actualiser les évaluations en dollars, pour tenir compte de l'évolution du cours des changes des monnaies.

Par exemple, tel projet évalué en 1984, concernant l'Egypte, a été chiffré en dollars sur la base du cours de l'époque de la livre égyptienne: L'U.S.\$ valait 0,084 L.E., alors qu'aujourd'hui, le meme dollar vaut 2,2 L.E.

5ème observation : De très nombreux projets sont présentés par des intermédiaires privés, para-étatiques ou étatiques, il faudrait nous semble t'il, exiger de connaître les noms, profils et références des réels promoteurs, en contrepartie, bien entendu, d'un engagement de confidentialité.

6ème observation: Si le promoteur " réel " ne peut être connu et si l'ONUDI accepte de prendre en charge l'étude de pré-faisabilité ou de faisabilité, il nous semble nécessaire de préciser, et de le faire préalablement accepter par l'intermédiaire, que c'est l'ONUDI qui est réellement et juridiquement propriétaire de cette étude et qu'elle se réserve le droit de la placer elle-même si le demandeur n'y donne pas suite dans un délai à préciser dès le départ. de telle sorte la dépense engagée par l'ONUDI pourrait ne pas être perdue à chaque fois.

7ème observation : Revenant sur les termes de notre première observation, il ne nous semble pas anormal de demander à la fois, les études de faisabilité (ou de pré-faisabilité), l'assistance technique etc... et, la recherche des moyens extérieurs de financement.

En fait, il serait peut être possible de créer, dans le cadre de la Direction de la Promotion de l'Investissement Industriel, un service documentaire, voire d'ingénierie financière, susceptible d'apporter cette aide aux promoteurs.

Cette documentation devrait être actualisée en permanence, et fournir l'indication des possibilités de financement propre à chaque pays, avec indications succinctes des réglementations de leur affectation et de l'éligibilité des projets.

-Par exemple : En dehors des projets finançables dans le cadre des enveloppes des Institutions de la CEE (FED, CDI, BHE etc...), ainsi que des lignes de financement (SFI, BAD, BADEA, FAD, etc...) Il existe des accords bi-latéraux à but déterminé auxquels peuvent être éligibles certains des projets soumis.

A titre d'indication: il existe une ligne de crédit de plusieurs millions de dollars ouverte à l'Égypte, gérée par la DEUTSCHE BANK, pour le compte d'une Institution Européenne, et destinée à financer l'équipement des PME/PMI s'installant dans la région dite du Grand Caire ; en dehors de cette condition géographique, il y a d'autres conditions, notamment des genres d'activités techniques, des priorités par rapport au plan etc...

Ce crédit est ouvert chez la D.I.B. ( Banque Développement industriel ), cet établissement prête aux promoteurs éligibles les sommes en devises, nécessaires à leur équipement et se fait rembourser par ceux-ci, en livre égyptienne, sur une durée déterminée (souvent de l'ordre de 5 ans).

Elle intervient, bien entendu, en fonction de l'équilibre financier et industriel du projet, de ses possibilités de pérennité ainsi que des garanties locales offertes par l'emprunteur.

Il existe comme cela, de nombreux cas où les promoteurs ne sont pas au courant, ou mal renseignés, des moyens qui leur sont offerts. Nous pensons qu'il serait particulièrement important, de pouvoir leur fournir l'indication de l'existence du montant, et des conditions d'éligibilité de ces financements.

Il nous semble, en effet, qu'il serait souhaitable de connaître ces précisions avant d'entamer la dépense, parfois importante, que nécessitent les études de préféabilité et de faisabilité

Une documentation plus complète sur le "climat financier" du pays peut également influencer sur la décision de donner ou non, une suite au projet sollicité.

Le rôle de l'ONUDI, n'est, croyons nous, certes pas de monter "les financements" mais nous estimons, que son rôle documentaire, préalable à l'architecture financière du projet, s'il se révèle réalisable, peut être un grand service à rendre aux promoteurs.

8ème observation : Dans de nombreux projets, nous constatons des prévisions quantitatives de production qui ne nous semblent pas toujours en rapport avec la population du pays concerné et également, le pouvoir d'achat de ses habitants.

Certains promoteurs ne manquent pas, à cet effet, de préciser que dans leur production, une part seulement, est destinée au marché local, le surplus allant à l'exportation ; avant cela ils devraient peut être demander une documentation régionale des productions similaires existantes ou en projet, dans les pays voisins de celui du projet.

En effet, si les pays voisins comportent, ou sont en voie de comporter, une production d'objets comparables, il est évident que l'exportation vers ces pays risque d'être difficile.

Enfin, il serait bon qu'une indication soit fournie (elle l'est parfois), sur le prix unitaire du produit en cause, importé, ce prix comprenant évidemment, le coût C.I.F., les frais, la douane, les taxes etc... afin que puisse être effectuée une comparaison avec le prix de revient prévisionnel, ressortant d'une fabrication locale à créer.

Les experts qui auront à faire une première étude sur le projet ne manqueront pas, alors, de déterminer, en fonction de ces coûts, les dimensions minima de la production nécessaire pour que le prix de cette production locale soit concurrentielle avec le prix, tous droits de douane, taxes et charges diversés inclus, du même produit importé, ce qui n'est pas forcément toujours le cas.

Le seuil de rentabilité de l'outil nouveau de production, peut malheureusement, dans un certain nombre de cas être forcément plus élevé que les besoins de la consommation locale.

Dans ce cas, plusieurs solutions sont possibles :

- soit un système protectionniste avec élévation des droits de douane et taxes, frappant la production importée ;
- soit une politique de subventions permettant de commercialiser à un prix concurrentiel (sans préjudice des observations du F. M. I.)
- soit, dès la mise en place de l'étude, rechercher ou bien, un marché d'exportation classique vers les pays voisins, ou bien, un accord d'exportation du surplus vers l'entreprise étrangère associée à la promotion pendant toute la période où la production rentable minimum dépassera la consommation locale.

9ème observation: En cas de décision favorable à l'intervention de l'ONUDI, il serait bon d'adopter certains principes :

a) Le dimensionnement modeste mais néanmoins rentable du projet pour sa réalisation de départ avec prévision des possibilités d'extensions futures (notamment sur le plan des locaux, des terrains et des sources d'énergie).

b) L'évaluation, non seulement de la dépense d'origine, mais d'une prévision de compte d'exploitation sur 5 ou 10 ans (selon les cas), tenant notamment compte des besoins en devises des charges de maintenance : c'est d'ailleurs ce compte d'exploitation prévisionnel qui doit présider au choix du matériel et du (ou des) fournisseur(s).

Il doit également, inclure la dépense de formation des agents d'exploitation nécessaires (fabrication, maintenance et commercialisation).

c) La mise en place d'un système simple, mais fiable et infraudable, de contrôle de la gestion permettant à l'exploitant d'être alerté rapidement, sur les variations de prix de revient réel ou des demandes du marché.

d) La prévision, dès le départ, d'une éventuelle possibilité d'adaptation à une diversification de la production, notamment en cas de chute de la demande.

e) La recherche d'accords précis avec les administrations, notamment en ce qui concerne la fiscalité (code des investissements); la concrétisation définitive et irrévocable de ces accords subordonnant le démarrage de l'implantation industrielle.

L'expérience nous a parfois montré l'existence d'une concurrence déloyale résultant de l'importation illégale en contrebande ou grâce à une complicité douanière, de produits acquis et vendus à des prix très inférieurs au prix normal des mêmes produits fabriqués localement ou, plus simplement, importés par la voie légale. Il importe de tenir compte, dans les prévisions de la dimension de ce risque.

10ème observation : Dans bien des cas, il pourrait se révéler de bonne rentabilité de répartir la production des gammes des produits fabriqués sur plusieurs pays d'une même sous-région, afin d'obtenir un meilleur prix de revient des produits.

Cette répartition pourrait être,

- soit, une répartition des gammes entre les différents pays concernés,
- soit, une répartition des éléments composant les produits fabriqués, le montage final de ces produits étant réalisé dans l'un ou l'autre des pays concernés, ou réparti par gammes entre lesdits pays.

L'intérêt de cette réflexion paraîtra dans le tableau récapitulatif par groupe professionnel, la répartition géographique des projets qui nous ont été soumis.

Il ne faut toutefois pas oublier que des différends, notamment d'ordre politique, sont toujours susceptibles d'intervenir, entre les pays concernés par la répartition d'une gamme ou, ce qui serait plus grave, des fabrications d'éléments partiels entrant dans leur assemblage.

Il ne faut donc pas manquer, dans une semblable optique, de prévoir des formules de remplacement ou de "dépannage".

#### REPARTITION SECTORIELLE DES 61 PROJETS SOUMIS A NOTRE EXAMEN

##### PILES ELECTRIQUES :

<u>Pays concernés:</u>	<u>année</u>	<u>Quantités annuelles prévues</u>
MAURITANIE	86	20 millions d'unités
LIBERIA	86	18 millions d'unités
BENIN	82-84	17 millions d'unités
ZAMBIE	86	10 millions d'unités
KENYA	87/83	20 millions d'unités
EGYPTE	84	105 millions d'unités

##### ACCUMULATEURS :

<u>Pays concernés:</u>	<u>année</u>	<u>Quantités annuelles prévues</u>
MAURITANIE	84	Assemblage de 22 à 50.000 unités
CAMEROUN	85	Assemblage de 20 à 60.000 unités
SOUDAN	84	Assemblage de 30 à 60.000 unités
SOUDAN	84	Assemblage de 1.000.000 unités

MATERIEL ELECTRIQUE ET ELECTROMENAGER/

<u>Pays concernés</u>	<u>année</u>	<u>Quantités annuelles prévues</u>
TOGO	84	Fabrication et assemblage de composants d'accessoires d'installation électrique
SOUDAN	84	Fabrication de climatiseurs, chargeurs de batteries, transformateurs, pompes d'irrigation (quantités non précisées)
TANZANIE	86	Fabrication de 2.960.000 prises 1.880.000 starters, 3.056.000 douilles et interrupteurs.
MOZAMBIQUE	86	120.000 fers, 48.000 grilloirs, 48.000 mixers et 180.000 ventilateurs.
MALAVI	85	Fabrication de 360.000 prises mâles et femelles et douilles de lampes.
MADAGASCAR	87	Fabrication de 2.000.000 d'ampoules électriques
EGYPTE	87	Construction de 5.000 tableaux électriques Basse Tension et 2.000 en Moyenne Tension
EGYPTE	84	Fabrication d'isolateurs et d'accessoires en céramique (quantités non précisées)
EGYPTE	84	Fabrication de 40.000 lampes fluo, 20.000 au Sodium, 40.000 à vapeur de mercure, 18.000.000 de lampes ordinaires et 50.000.000 d'ampoules

BALAIS POUR MACHINES ELECTRIQUES

<u>Pays concernés</u>	<u>année</u>	<u>Production annuelle</u>
TANZANIE	86	Fabrication 30.000 unités
KENYA	83	Production de 26 à 35 tonnes

EGYPTE	87	Fabrication 4 millions de résistances (promo Elnasr)
EGYPTE	87	Fabrication Matière première pour 250.000 circuits imprimés ( promo Elnasr )
EGYPTE	87	Fabrication 250 millions de condensateurs (promo Elnasr)
EGYPTE	87	Fabrication de 250.000 circuits imprimés (promo Elnasr)
EGYPTE	87	Fabrication 1 million de tuners pour TV (promo Elnasr)

TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE:

<u>Pays concernés</u>	<u>année</u>	<u>Production annuelle</u>
ZAMBIE	83	Construction de transformateurs de 16 à 2000 kVA ( pas de chiffres )
KENYA	87	Construction de transformateurs de 25 à 2500 kVA ( pas de chiffres )

ACCESSOIRES ET EQUIPEMENT AUTO/

<u>Pays concernés</u>	<u>année</u>	<u>Production annuelle</u>
ZIMBABWE	86	Fabrication de 5 à 30.000 alternateurs.
EGYPTE	87	Fabrication de 450.000 rupteurs, 450.000 condensateurs 150.000 régulateurs et 150.000 distributeurs.
EGYPTE	84	Fabrication de 500.000 rupteurs-contacteurs (promo GOFI)

CABLES ET FILS ELECTRIQUES

<u>Pays concernés</u>	<u>année</u>	<u>Production annuelle</u>
MOZAMBIQUE	86	3.500 tonnes (modernisation)
KALAWI	85	360 tonnes en 0,5 à 6 mm <sup>2</sup>

MADAGASCAR 87 4.000 km en 1,5 à 6 mm<sup>2</sup>

BOBINAGE ET REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES:

<u>Pays concerné</u>	<u>année</u>	<u>Projets .</u>
GUINEE	86	Frais de voyage pour contacts
EGYPTE	84	Création atelier (projet GOFI)

Divers

<u>Pays concerné</u>	<u>année</u>	<u>Production annuelle</u>
SENEGAL	86	Profils, charpentes, menuiserie métallique, fermetures
TOGO	85	Privatisation Sté d'ETAT d'édition de DISQUES (pas de chiffres)
ANGOLA	86	Tuyaux et accessoires en PCV Fabrication de 650 tonnes
NIGERIA	84	Fabrication de plus de 5.500.000 m <sup>2</sup> rubans adhésifs, simples ou isolants
KENYA	87	Elevage d'écrevisses
EGYPTE	87	Construction de 200 ascenseurs électriques
EGYPTE	84	Fabrication de 200 tonnes de portes et fenêtres, tubes PCV, (projet GOFI)
EGYPTE	84	Production de 9.500 microscopes
EGYPTE	87	Manufacture de petit matériel de bureau
MALAWI	86	Centrale hydroélectrique
BENIN	84	Garage réparations.

APPRECIATIONS CONSECUTIVES A L'EXAMEN DES DOSSIERS REPRIS DANS

LE TABLEAU CI-DESSUS

(COMPARAISONS PAR SECTEURS PROFESSIONNELS)

I - PILES ELECTRIQUES :

Trois projets se situent en Afrique de l'Ouest, dont deux ont leur origine en 1986 (Mauritanie et Libéria), le troisième étant d'ailleurs présenté, deux fois : une première fois en 1982, avec comme Promoteur Monsieur DE CAMPOS Augustin B.P. 663 à COTONOU, et une deuxième fois sous le nom de SO.BE.BATTERIES, la même adresse postale, la personne à contacter étant d'ailleurs indiquée comme étant Monsieur DE CAMPOS

MAURITANIE N°053 : Les arguments avancés d'une production de 20 millions d'unités par an, dont 10 millions pour le marché intérieur, qui serait de 14 millions (stationnaire). ;

Il semble difficile à retenir car, si le pays voisin visé pour l'exportation des autres 10 millions est le Sénégal, il faut savoir qu'il existe déjà, dans ce dernier pays, une usine de production de piles électriques.

Aucune étude récente de prefaisabilité ou de faisabilité n'est proposée et aucun chiffre d'investissement n'est avancé.

Si le promoteur qui est apparemment une Association de deux commerçants, peut assurer l'investissement par lui-même, il ne peut que lui être conseillé de procéder, d'abord, à une étude des éventuels marchés d'exportation, vers d'autres pays que le Sénégal, et à condition que ceux-ci n'aient pas déjà des unités de production ou des accords passés avec des pays fournisseurs.

C'est seulement après connaissance de ces renseignements, qu'un avis sérieux pourrait être donné en faveur de ce projet.

La fiche de projet fournie par l'INPRIS, fait état des contacts avec différentes entreprises, du Royaume Unis, d'Italie et d'Inde, jusqu'en février 1987, mais ne donne aucun renseignement sur l'évolution de ce dossier.

LIBERIA N° 025 : Le dossier très complet présenté par un promoteur connu, de Paris, prévoit une production de 10 millions de piles par an, et prévoit une exportation partielle vers la Guinée et la Sierra Léone. Ce projet, dont l'initiative remonte à 1986 semble, selon la fiche de projet de l'INPRIS, s'être développé par des ouvertures de relations en Roumanie, au Royaume-Uni, et en Italie, jusqu'en 1987, mais rien n'y indique la suite obtenue.

Nous avons pris contact avec l'ingénierie française "Compagnie Internationale de Services", pour savoir si des développements ont été réalisés et, nous avons obtenu cette réponse :

- " Nous sommes allés dans ce projet jusqu'à la signature de l'accord avec le Gouvernement, après la signature avec le Ministre de l'Industrie. Celui-ci nous a informé qu'il était nécessaire d'obtenir la signature de l'Attorney Général et du Président de la République et, que cela demanderait deux à trois semaines.

Après de nombreuses démarches, nous avons fini par obtenir que le contrat nous soit renvoyé, nanti des trois signatures, mais comme nous avons découvert, alors, que deux pages principalement importantes avaient été changées et comportaient des clauses que nous ne pouvions accepter, de ce fait nous avons abandonné ce projet.

C'est notre étude préalable qui a dû servir à rédiger la demande qui a été remise à l'ONUDI, au Forum des Investisseurs.

Nous avons par contre, depuis lors, entrepris la mise en place d'un projet semblable en Guinée, et, nous attendons la décision des Autorités de ce pays.

Si une suite favorable est donnée, les piles de Guinée pourront être, alors, exportées au Liberia dans le cadre de la zone d'échange préférentiel dite "Mano River".

BENIN N°010 et 019 : Monsieur De Campos est un expert comptable, Commissaire aux Comptes, bien connu à COTONOU. Il se présente, dans la demande de 1982, comme gérant de la Société De Distribution des Produits de Consommation et Divers

Dans sa demande de 1984, il sollicite des licences et savoir faire, une recherche d'accès au marché étranger et une recherche de partenaire technique.

Si on en croit la fiche de projet INPRIS correspondante, les contacts se seraient développés jusqu'en Avril 1985, mais on n'y trouve pas de trace d'évolution ultérieure.

Compte tenu de l'importance vraisemblable du marché Nigérian, pays limitrophe, et du Togo (à mesurer), ce projet, s'il est toujours d'actualité, pourrait faire l'objet d'une étude ONUDI, le demandeur faisant état d'une étude de faisabilité (dont il faudra lui demander communication) et, ne demandant pas de participation au capital, ni de prêt, contrairement à ce que prévoyait sa demande d'Août 1982.

Il faudrait d'abord vérifier si le projet est toujours d'actualité (Monsieur De Campos dispose d'un télex: 51 65 FIDAF). Un télex pourrait lui être adressé, lui demandant cette information.

ZAMBIE N° 108 : Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'une usine existante

On n'y demande pas de participation au capital, mais seulement de dégager des crédits fournisseurs.

Ce projet émane de la Compagnie de Développement Industriel, qui déclare avoir 37 filiales et occuper 26.250 employés.

Nous ne voyons pas quel rôle l'ONUDI pourrait jouer dans la réalisation de ce projet.

KENYA N°140 : Ce projet d'une nouvelle entreprise, prévoit une production de 20 millions de piles de standard international.

Ce projet date de 1987 et semble faire suite à une demande "KEN/O98/V/83-12" émanant du Ministère de l'Industrie.

Il est demandé une étude de pré faisabilité, alors que la première demande de 1983, faisait état de l'existence d'une étude de faisabilité de Mars 1983.

La demande de 1987 "KEN/140/V/87-02" émane du Service des Promotions Industrielles.

Le projet prévoit la production de 20 millions de piles et il est recherché la participation d'un partenaire technique investisseur.

Sous réserve de l'examen de l'étude de pré faisabilité évoquée, dans la demande de 1987, il serait bon de connaître le résultat des démarches faites par l'ONUDI (la dernière est de début 1988), avant de prendre une décision.

Il nous semble que sous réserve de l'examen de l'étude de pré faisabilité et, compte tenu de l'intervention prévue du fond AGA KHAN, cette affaire, qui ne prévoit pas de marché d'exportation, pourrait faire l'objet d'une étude approfondie par l'ONUDI.

EGYPTE N° 143 : Cette demande date de 1984, elle a fait l'objet d'une diffusion en Belgique, au Royaume Uni, en Italie et au Libéria jusqu'en Avril 1986, il faudrait d'abord voir où en est cette affaire, en prenant contact avec le promoteur, La Générale Compagny For Batteries (tél. 93 771 - EGBAF - UN).

Son projet prévoit une exportation de 41 millions d'éléments, par rapport à 105 millions de production; Si l'on tient compte de la population de l'Egypte et des débouchés possibles vers les pays voisins, notamment du Moyen Orient, ce projet pourrait être retenu.

## II ACCUMULATEURS

Quatre demandes sont examinées.

MAURITANIE N°047 : Ce projet date de 1984, il prévoit la fabrication et le montage d'une production annuelle de 12 à 50.000 unités et prévoit au-delà de 12 millions d'unités, l'exportation vers les pays de la CEAO et de la CEDEAO.

Il prévoit la souscription du capital en grande partie locale et semble rechercher surtout, des crédits fournisseurs.

Il fait état d'une étude de faisabilité ancienne à actualiser.

Vu l'ancienneté de cette demande, il faudrait d'abord demander où en est le projet auprès du promoteur, la SABA (télex 503 à NOUAKCHOTT).

CAMEROUN N°076 : Il s'agit d'une idée de projet qui remonte à 1985 et, prévoit une production annuelle de 20.000 batteries, la concurrence existante produisant, à l'époque, 50.000 batteries par an.

Compte tenu de l'importance du marché camerounais, ce projet pourrait être étudié, toutefois, il conviendrait de demander où il en est à son promoteur, la Société TECHNIPLAST (télex 8501 KN) où Monsieur NDJONGEUN est en charge du dossier.

Si ce projet est toujours d'actualité, il faudrait avoir connaissance de l'étude de faisabilité existante, et, envisager l'éventualité d'aller plus loin, sauf si la contribution souhaitée par le promoteur se limite à un emprunt, ce qui n'est peut être pas la vocation de l'ONUDI.

SOUDAN N° 157-158 : Les deux projets que nous avons examinés datent de 1984, il faudrait d'abord savoir où ils en sont.

Le premier "SUD/38/157" prévoit l'assemblage de 100 batteries par jour, extensible à 200, destinées au seul marché local. Il émane d'un revendeur de matériel de construction établi en 1952, il est notamment distributeur de CATERPILLAR, ne demandant pas de participation, mais, recherche des prêts à long terme et demande également, des licences et assistance technique.

La fiche INPRIS fait état de diffusion du projet en Italie et en Belgique et des réponses datant de 1985, mais sans aucun détail.

Il serait bon de demander au promoteur Monsieur Ahmed MAHJOUB de la SAYER & COLEY LIMITED (télex 22 511 - TRAC - SD) où il en est de son projet.

L'autre projet, "SUD/38/158", prévoit l'assemblage à KHARTOUM d'un million de batteries par an, destinées au marché local et à l'exportation.

Il existerait une étude de faisabilité et il faudrait savoir où en est ce projet, qui nous semble, a priori, trop largement dimensionné.

Le promoteur est Monsieur GILLOULI (télex 22636 SAFAWA - SD), il serait bon de lui demander où en est son projet et la communication, éventuellement, de l'étude de faisabilité et l'indication des pays vers lesquels il compte exporter.

### III MATERIEL ELECTRIQUE ET ELECTROMENAGER

TOGO N° 027 : Ce projet date de 1984, il semble intéressant car, il correspond à un besoin que nous connaissons et vise un marché sous-régional, comprenant outre le Togo notamment, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et, par des voies diverses, le Ghana et le Nigéria.

La potentialité de ce marché est importante et il nous semble justifier de procéder à la réalisation de ce projet.

Toutefois, il faudrait d'abord avoir connaissance de l'étude de pré-faisabilité et de l'étude de marché que le promoteur, la Société Nationale d'Investissements, B.P. 2682 - LOME TOGO-, doit détenir.

Il faudrait également, demander à cette Instance Publique les noms et coordonnées du promoteur réel.

Avant toute chose, bien entendu, il faudrait savoir où en est son développement.

Il nous semble que le concours demandé, notamment la recherche d'une aide technique pouvant conduire à la création d'une Joint-Venture-Compagny, est une chose réalisable dans la conjoncture actuelle.

SOUDAN N° 152 : Ce projet dont les dimensions semblent disproportionnées, date de 1984 et émane d'un promoteur de la profession, par l'intermédiaire d'un bureau d'ingénierie: **INGENEERING WARKS CO LTD - P.O. Box 32-34 KHARTOUM**, Monsieur **SALAHELDIN B.M. Saïd**. Il pourrait être intéressant de savoir ce qu'il est devenu.

TANZANIE N° 084 : En dehors d'une petite exportation vers les pays voisins, ce projet prévoit une fabrication de prises de courant, de starters, de douilles, de raccords etc...

Il est présenté par la Compagnie Nationale de Développement (télex 41068 NAT DEV à DAR ES SALAAM). D'après la fiche INPRINS, le profil de la demande a été diffusée en Autriche, Hongrie, aux USA et en Finlande, jusqu'en Décembre 1987, mais nous ne sommes pas au courant du suivi.

Le projet pourrait, à première vue, faire l'objet d'un suivi, à la condition que l'ONUFI soit mise en possession de l'étude de pré-faisabilité.

Le promoteur recherche, en dehors des crédits, des contrats de licence et de nos savoir-faire (Know How).

MOZAMBIQUE N° 031 : Il s'agit là aussi, d'un projet présenté par une Instance Publique, l'Associação de Direcção Industria Metallo mecânica Ligêrira (telex 6535 à MAPUTO).

Ce projet prévoit une fabrication très importante de fers électriques, de grillades, de grille-pain, de mixers, de ventilateurs etc...

Il concerne l'agrandissement d'une usine existante et vise l'exportation dans toute la zone d'échange préférentiel régional (SADCC). Le projet date de Juin 1986 et a fait l'objet d'une diffusion en Autriche, en Hongrie et en Italie jusqu'en Août 1987.

Il faudrait chercher à savoir ce qu'il en est advenu et, pour cela, prendre contact avec le promoteur (demander Monsieur NEVES CORREIA).

**MALAWI N° 020** : Le projet date de Mai 1985, il est intéressant dans sa prévision de production annuelle qui ne semble pas excessive (360.000 interrupteurs, prises de courant et douilles de lampes) il n'en prévoit l'exportation qu'à hauteur de 10 %, et vers les pays de la SADCC (SOUTHERN AFRICA DEVELOPMENT COORDINATION COMMITTEE).

Le promoteur serait le principal importateur et distributeur local des articles prévus et, dispose de magasins de vente sur l'ensemble du territoire.

En dehors des capitaux investis et des crédits, le promoteur souhaite trouver une Joint-Venture et une assistance technique comprenant, la conception "clé en main" de l'usine, la formation du personnel et la supervision de la fabrication pendant quelques mois.

Il semble que l'ONUDI pourrait donner une suite à cette demande qui émane de Monsieur Kassam OKHAI de la Société OKHAI LTD (téléx 4164 OKHAI SON à LIMBE - MALAWI), dont la Société existe depuis 1937 et auquel il faudrait demander où en est son projet qui remonte à trois ans.

**MADAGASCAR N° 022** : Ce projet "MAG/022/V/87-03" qui concerne la réhabilitation d'une usine de fabrication de bulbes (verrerie), souffrirait de problèmes techniques pour la fabrication d'ampoules électriques et, recherche tout particulièrement un partenaire qui, en dehors du financement, leur ferait un apport de savoir faire pour la réhabilitation de l'usine de bulbes et pour le développement du marché à l'exportation.

Nous pensons que cette étude pourrait entrer dans le cadre d'une autre étude à réaliser dans la région ou d'accords particuliers avec la Centrale Malgache de Promotion des Investissements

**EGYPTE N° 259** : Ce dossier est récent (Août 1987) et semble intéressant, notamment par la dimension des productions prévues.

En effet, il est question de produire 5000 tableaux basse tension et 2000 tableaux moyenne tension par an, destinés entièrement au marché local.

EGYPTE N° 259 : Ce dossier est récent (août 1987) et semble intéressant, notamment par la dimension des productions prévues.

En effet, il est question de produire 5000 tableaux basse tension et 2000 tableaux moyenne tension par an, destinés entièrement au marché local.

Le demandeur recherche une participation qu'il évalue à 800.000 US dollars (sur un taux de 1 US dollar = 2,2 L. E.), chiffre qui correspond au montant des machines et équipements qu'il prévoit d'acquérir.

Il nous paraît intéressant d'étudier plus à fond le projet pour lequel il existerait une étude de pré-faisabilité, qu'il nous semblerait utile de demander, en communication, au promoteur, EGYPTIAN ARABIC CO For Electrical Industries (tel.: 3495775) ou, aux contacts indiqués, Messieurs les Ingénieurs Salah ou Said Sallam ABOUD (tel.: 767085).

EGYPTE N° 161 : Ce dossier date de 1984, il concerne la création d'une usine de fabrication d'isolateurs et de composants en céramique.

C'est un dossier émis par le GOFI, qui est très incomplet et, qui suggère une participation de 40 % du GOFI, le reste du capital devant être fourni par, des étrangers ou des Egyptiens potentiels.

Une étude de faisabilité aurait été faite par un groupe de Consultants : METRA.

Il est à noter que les estimations sont faites sur la base d'un taux de change de 0,84 L.E. pour 1 US dollar (il est indiqué sur la page 4, 84 L.E. pour 1 US dollar, ce qui ne peut être qu'une erreur, alors que le taux actuel est de l'ordre de 2,2 L.E. pour 1 US dollar).

En tout état de cause, il faudrait déjà demander à l'émetteur de ce dossier, GOFI, s'il est toujours d'actualité (telex 23389 UN) et demander également les noms et coordonnées du promoteur réel.

EGYPTE N° 142 : Ce dossier remonte à fin 1984, il prévoit une production importante de lampes fluorescentes, à sodium, à vapeur de mercure, de lampes ordinaires et d'ampoules.

Il est établi sur les mêmes taux de change, à revoir, que le précédent, il n'y a aucune indication de chiffre, sauf le total des besoins financiers, sans détail.

Cette demande émane du secteur public d'Organization For Engi-

neering Industries au Caire.

Il faudrait demander s'il est toujours d'actualité et quel est le promoteur privé concerné.

#### IV BALAIS POUR MACHINES ELECTRIQUES

TANZANIE N° 100 : Cette demande date de 1984, elle émane d'un groupe intéressé dans différentes activités (textile, jouets etc...).

Il ne donne pas de chiffre d'investissement ou de besoins ; il prévoit, au début, une production par assemblage, puis ensuite, la fabrication de blocs de carbone. Il faudrait le faire préciser par une étude de marché, car il évoque l'exportation d'une partie de sa production, sans en donner la part.

Ce projet peut être intéressant, il faudrait demander au promoteur, qui semble être un privé, et qui existe depuis 1979, de faire savoir ou en est son projet et la communication de son étude de préféabilité (Monsieur N.B. BARMEDA, telex 46123).

KENYA N° 081 : Ce projet ancien (1983) donne beaucoup de précisions.

Le promoteur est un Institut de l'Etat, mais il semble agir pour le compte d'un partenaire local.

Il prévoit un tonnage de production qui semble correct et qui prévoit d'en exporter seulement 5 % vers le Soudan et l'Ouganda.

Il s'agit de l'extension d'un établissement existant et il faudrait savoir s'il est toujours d'actualité. (telex à envoyer à MINISTRY OF INDUSTRY telex INDMIN à NAIROBI).

Ce projet semble être un projet mixte : MINISTRY OF INDUSTRY + KENYA INDUSTRIAL ESTATES Ltd.

#### V ELECTRONIQUE ET ASSIMILABLE

NIGERIA N°062 : Ce projet de Juin 1986 concerne la modernisation d'une usine existante.

Il émane d'un privé : R. LINK MANUFACTURING CO Ltd.

Il pourrait être intéressant, mais il serait souhaitable d'en réévaluer le montant en dollar, car le taux appliqué dans l'étude est de 0,90 Naira pour 1 US dollar, alors qu'actuelle-

ment, il est de l'ordre de plus de 5 Naira pour 1 US dollar.

Il serait intéressant de se documenter auprès du promoteur pour savoir où il en est, Monsieur R.O. ADARANIJO (tél.: 01.86.11.71 à LAGOS). Il semblerait que le promoteur dispose d'une étude de faisabilité, mais il y a une ambiguïté dans le dossier, à savoir que : page 4 il ne prévoit pas de besoin de participation au capital social, alors qu'il la prévoit en page 5.

Cette Société existe depuis 10 ans, il peut être intéressant de suivre ce projet s'il est toujours d'actualité.

SOUDAN N° 156 : C'est aussi un projet ancien (1984), qui prévoit le développement d'une usine existante, pour l'assemblage de postes de radio, hauts-parleurs et transformateurs.

Il ne prévoit pas de demande de participation (page 3), mais y fait allusion au paragraphe 3 de la page 4.

Il semble intéressant d'étudier ce projet dont la production est prévue pour le marché local.

Après avoir eu communication de l'étude de faisabilité (à demander au promoteur, Monsieur Tawfik Yousif TADROS, GOOD HOPE RADIO AND ELECTRIC CO à Khartoum, tél.: 80615), et s'être assuré que le projet est toujours valable, il pourrait être envisagé de donner suite à ce projet, qui est un projet privé.

KENYA N° 077 : Ce projet remonte à 1983, le promoteur est le Ministère de l'Industrie, en association avec KENYA POSTS AND TELECOMMUNICATION CORPORATION.

Il faudrait déjà savoir si ce projet, qui a 5 ans d'âge, est encore valable.

Il est à noter qu'il prévoit une part d'exportation.

Ce n'est qu'après avoir eu cette réponse, qu'une décision pourrait être prise.

L'activité prévue est l'assemblage de composants pratiquement importés en totalité.

KENYA N° 076 : Ce projet qui est un nouveau projet. Comme le précédent, il émane du Ministère de l'Industrie et prévoit établissement d'Etat.

Il concerne la fabrication de circuits imprimés sur une face, pour une production minimum égale à la consommation locale. La production maximum prévue étant égale à 4 fois celle-ci ; il faudrait savoir vers quel pays et dans quelle proportion une

exportation peut être envisagée ; Une participation de 40 % du capital est demandée.

De toutes façons, il faudrait demander, comme pour le projet précédent, s'il est toujours valable et, pour le cas où le Ministère de l'Industrie n'agirait que comme agence de promotion savoir quel est le promoteur réel.

**KENYA N° 084** : Ce projet, vieux de 5 ans, vise la production de hauts-parleurs, il concerne un nouveau projet basé sur une production minimum, égale au marché local (300.000 pièces) et vise à une exportation de plus du triple (1.000.000 pièces).

Il émane du Ministère de l'Industrie et prévoit une part de capital réservé aux étrangers pour 40 %. Il faudrait savoir où en est ce projet dans lequel il n'est question que du Ministère de l'Industrie et pour lequel une étude de faisabilité (de Mars 1983) serait à demander en communication.

Les matières premières seraient importées pour la plus grande partie, tout au moins, au début.

**KENYA N° 074** : Ce projet de fabrication de bulbes et de transformateurs pour radio et T.V., prévoit lui aussi, une production minimum égale à la demande locale et envisage une production maximum, 5 fois supérieure, la différence étant destinée à l'exportation qui devrait être absorbée par l'actionnaire extérieur sollicité (40 % du capital).

Il faudrait demander au Ministère de l'Industrie où en est ce projet et, la communication de l'étude de faisabilité.

Les matières premières seraient pratiquement importées pour la plus grande partie, tout au moins au début.

**RWANDA N° 009** : Il s'agit d'une idée de projet concernant l'éventuelle possibilité de production de fils, câbles, ampoules électriques, et de construction de pylônes électriques.

Sur la fiche de profil de ce projet, qui ne comporte aucun chiffre, sauf l'indication du pourcentage de participation au capital demandé, il est indiqué que des études de marché étaient en cours (août 1985) ; nous pensons qu'elles doivent être finies et qu'il faudrait en avoir connaissance avant d'aller plus loin.

Il est à noter que la demande émane du Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Artisanat, Direction Promotion Industrielle (telex 504 PUB KIGALI RWANDA), pour le compte d'un promoteur non désigné.

Il faudrait demander à ce Ministère, où en est ce projet.

et quel est le promoteur réel, avant toute décision.

**MALAVI N° 019** : Il s'agit, dans ce projet, de la création d'une nouvelle unité d'assemblage de radios cassettes etc... dont les composants seraient importés et la production destinée au marché local et à l'exportation.

Il existerait (Juin 1986) une étude de pré faisabilité. Le promoteur est un distributeur de matériel comparable et, également de machines à écrire, pendules, montres, biens d'équipement ménagers etc..., qui existe depuis 1937.

Il nous semble qu'il serait intéressant d'avancer dans ce projet, en demandant au promoteur, qui est un privé, Monsieur Kassam OKHAI (télex 4164 à LIMBE) si ce projet est toujours valable et la communication de l'étude de pré faisabilité qu'il annonce dans sa demande.

**MAURICE N° 045** : Cette fiche de projet pour une nouvelle entreprise date de 1987, elle émane d'un groupe important comprenant des actionnaires, tous Mauriciens, dont le capital social est de 7.700.000 US dollars, qui emploie 6360 personnes dans ses différentes entreprises et existe depuis 1899.

Cette fiche n'est semble t'il, qu'une prise de contact visant à l'exportation des produits électroniques, après assemblage des composants importés.

Le demandeur est ouvert à toutes suggestions dans le choix des produits.

Il nous semble intéressant de reprendre contact avec le promoteur, le Groupe ROGERS & CO Ltd, en la personne de Monsieur Tim TAYLOR (télex 4221 FINANCE IW).

**MAURICE N° 038** : Ce projet du 2 Mars 1987 concerne l'expansion d'une usine de production de matériel de protection, multi-alarm-système, destiné au marché local et à l'exportation.

Le promoteur recherche 50 % du capital et un prêt à long terme.

C'est une entreprise privée : ELECTRONIC ALARMS, qui a l'expérience de fabrication de systèmes d'alarmes pour le marché local et, dispose d'une étude de pré faisabilité.

Selon le paragraphe 3 de la page 4 du dossier, il recherche des licences et savoir faire et un développement vers les marchés étrangers. Le contact est Monsieur A.C. MAHARAJULLEE (tél.: 4 5887).

EGYPTE N°141 : Ce projet de la série Egypte, date de Novembre 1984 et prévoit une très importante production de tubes de TV en noir et blanc, et, couleur, présenté par le GOFI.

Il s'agirait d'une nouvelle entreprise qui demande des capitaux très importants si l'on réajuste l'évaluation en dollar, au cours actuel, c'est à dire, environ 4 fois celui indiqué à l'époque du projet.

Il faudrait d'abord se renseigner auprès du GOFI (telex 23389 UN) qui a préparé les études, afin de savoir s'il est toujours d'actualité et également que soit communiqué les noms et coordonnées du promoteur privé réel.

Les six premiers dossiers, concernent tous, des demandes présentées par EL NASR CO For T.V. & ELECTRONICS (Ingénieur, Monsieur Ahshraf AHMDY, télex 92662 NTVEC - UN, FAX 844 944).

Ils sont tous rattachés à la production d'appareils de T.V. ou de composants pour ceux-ci.

EGYPTE N° 230 : C'est un projet de 1987 qui prévoit la fabrication de transformateurs haute tension, pour appareil de T.V. noir et blanc et couleur.

Une part de la production serait exportée (ou ?). Le projet est important, il porte sur 10.903.000 US dollars, dont 4 millions en investissements fixes.

Il y aurait existé une étude de pré faisabilité. Il serait intéressant de demander au promoteur ou il en est de son projet.

EGYPTE N° 228 : C'est un projet de 1987, il concerne la fabrication d'une importante quantité de résistances, potentiomètres etc... pour le marché local et l'exportation, c'est une entreprise nouvelle qui prévoit un investissement de 2.800.000 US dollars.

Il pourrait être intéressant de demander au promoteur où il en est de son projet.

EGYPTE N°227 de 1987 : Il s'agit de produire des supports pour la fabrication de circuits imprimés. Les matières premières seraient importées, pendant les premières années et la production dirigée vers le marché local et l'exportation.

Ce projet, plus modeste que les précédents, comporte un investissement fixe de 700.000 US dollars.

Il pourrait être intéressant de demander au promoteur où il en est de son projet.

EGYPTE N° 224 de 1987 : C'est une nouvelle entreprise destinée à fabriquer 250 millions de condensateurs par an, destinés au marché local et à l'exportation, utilisant, tout au moins au départ, et pendant les premières années, des matières premières importées, l'investissement fixe est évalué à 1.900.000 US dollars.

Il pourrait être intéressant de demander au promoteur où il en est de son projet.

EGYPTE N° 220 de 1987 : Il s'agit de l'extension et de la modernisation de l'unité existante, pour la production de circuits imprimés, pour panneaux de 70 cms de large, avec toutes les phases de fabrication.

Les matières premières sont, comme dans le cas précédent, prévues d'être importées pendant les premières années.

La production serait destinée au marché local et à l'exportation, l'investissement fixe envisagé, s'élève à 850.000 US dollars.

Il pourrait être intéressant de demander au promoteur, où il en est de son projet.

EGYPTE 229 de 1987 : Il s'agit d'une usine d'assemblage de composants pour produire des tuners électroniques et tournants pour récepteur de T.V.

Les matières premières sont, comme dans les cas précédents, prévues d'être importées pendant les premières années.

La production serait destinée au marché local et à l'exportation, l'investissement fixe prévu, s'élève à 1.700.000 US dollars.

Il pourrait être intéressant de demander au promoteur, où il en est de son projet.

## VI TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE

ZAMBIE N° 051 de 1983 : Il s'agit d'un projet de création d'une fabrique de transformateurs, utilisant des composants qui, comme les produits en cuivre, peuvent être trouvés localement.

Ce projet, d'un nouvel établissement, prévoit une fabrication de qualité et un emploi de 70 personnes, dont 10 d'excellentes qualifications. Il est demandé de prévoir des cours de formation.

Les matières importées entreraient, pour 60 %, dans la fabri-

cation . Au niveau de la commercialisation, il est prévu une part d'exportation dont le pourcentage n'est pas indiqué.

Le promoteur est INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION & CO Ltd établissement d'Etat, responsable de la promotion du développement industriel en Zambie, garantie par l'Etat dans ses obligations à l'égard des tiers.

Il pourrait être utile de demander à ce promoteur (téléx 41821 ZA), si ce projet est toujours en vigueur et quel est le nom exact du promoteur privé final.

KENYA N° 126 de 1987 : Ce projet, qui figure dans le document de travail sectoriel n° 26 (V-85-21280-"EX") édité par l'ONUDI ( UNIDO/IS 509) du 18 Janvier 1985, concerne des gammes de transformateurs de différentes puissances, dont il est prévu 30 % d'exportation (50 %, dans le document ONUDI IS 509, qui envisageait 1000 appareils par an), alors que la demande étudiée, n'indique pas de quantité.

La présentation du profil est faite par l'INDUSTRIAL & COMMERCIAL & DEVELOPMENT CORPORATION (ICDC), qui est, apparemment, un partenaire du Gouvernement Kenyan dans les opérations importantes.

Une étude de faisabilité datant de 1982, est évoquée dans la demande.

Il s'agit d'un projet d'une nouvelle entreprise, qui semble intéressant, mais qui demande un financement en devises important.

Encore faudrait-il vérifier que le cours de la monnaie locale, le kwasha, est bien de 16,34 pour 1 US dollar, et éventuellement revoir les évaluations chiffrées en US dollars.

#### VII ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS AUTOS

ZIMBABWE N°016 de 1986 : Ce projet, qui vise à la fabrication d'alternateurs, en vue de leur vente locale et de leur exportation, dans la zone d'échange préférentielle et dans la zone de la SADCC, vise une production dont la quantité semble raisonnable, d'autant plus qu'il existe, dans ce pays, des chaînes d'assemblage de voitures automobiles légères, de véhicules commerciaux, et de poids lourds.

Le dossier, qui fait état d'une étude de prefaisabilité, est présenté par AUTO ELECTRICAL PRODUCTS MANUFACTURING COMPANY, et ne prévoit, comme intervention financière extérieure, que 519.203 US dollars, pour les machines et les équipements et, il souhaite une formation par des experts étrangers, pour une période de 6 mois.

Si l'on tient compte, en outre, de l'excellente réputation financière de ce pays, il nous semble que ce projet mérite d'être suivi, dans la limite où il est encore valable.

C'est pourquoi il faudrait poser la question au promoteur, dont la personne à contacter est Monsieur C. ALI (télex 2459 CAUPRO - ZW), en lui demandant, dans l'affirmative, communication de l'étude de pré faisabilité évoquée.

EGYPTE N° 225 de 1987 : Ce projet, d'une nouvelle entreprise de fabrication de biens d'équipements électriques pour automobiles (rupteurs, condensateurs, régulateurs, distributeurs), prévoit une production locale pour une partie des composants, avec des produits semi-finis importés, au début.

Les quantités prévues sont importantes, mais devraient pouvoir bénéficier d'un marché d'exportation vers les pays du Golfe et les pays voisins sur le Continent Africain.

Le dossier est présenté par un Consultant Ingénierie Monsieur Maguid BALIGH (télex 93 314 le Caire), qui fait état d'une étude de pré faisabilité.

Il faudrait s'assurer de l'existence d'un réel promoteur privé en, demandant le nom et les coordonnées, moyennant quoi, on pourrait apporter un certain intérêt à ce dossier.

EGYPTE N° 168 de 1984 : Ce projet, qui remonte à 4 ans, prévoit une production annuelle de 500.000 rupteurs, destinés au marché local.

C'est une quantité qui nous semble un peu forte. Par contre, le projet ne demande que le financement à terme des machines et équipements.

Le chiffre indiqué de 357.000 US dollars, est à réviser, car il a été établi sur la base de 0,84 L.E. pour 1 US dollar, alors qu'actuellement, le cours est de l'ordre de 2,2 L.E.

Ce projet est présenté par le GOFI, qu'il faudrait consulter (telex 23389 UN) pour savoir s'il est toujours actuel et quel est le réel promoteur privé envisagé.

#### VIII FILS ET CABLES ELECTRIQUES

MOZAMBIQUE N° 032 : C'est un projet qui remonte à 1986 et qui concerne la réhabilitation d'une manufacture de câbles (cuivre et aluminium), pour fabriquer des câbles téléphoniques, des câbles armés jusqu'à 33 KV, ainsi que des câbles isolés PVC de 1 X 0,14 mm<sup>2</sup> usqu'à 1 fois 300 mm<sup>2</sup> (ce qui nous semble gros) et, de 4 X 1 mm<sup>2</sup> jusqu'à 4 X 25 mm<sup>2</sup>.

La capacité de production du matériel installé en 1962 est de 500 tonnes de cuivre par an, mais, celle de l'autre installation, existante depuis 1976, est de 2750 tonnes de cuivre par an, mais elle ne fonctionne pas.

Le projet vise une réhabilitation étalée sur 2 années, un équipement de tréfilerie ainsi qu'une installation d'émaillage du fil.

Sous réserve des taux de conversion, de la monnaie locale, qui a été utilisé sur la base de 40 metical pour 1 US dollar (alors que le cours actuel semble être considérablement différent). L'investissement prévu est chiffré à 300 000 US dollars

Très peu de détails sont donnés, sauf, toutefois, qu'il existerait une étude de prefaisabilité et, qu'il conviendrait d'en demander communication et de se documenter pour savoir si le projet est toujours en attente, en s'intéressant au promoteur ELECTROMOC E.E. (téléx 6375 - ELECTRO - MO).

En dehors du financement de matériel, il est demandé une assistance technique, des licences et savoir faire, et, un accès au marché étranger.

Il serait bon de noter, pour cette dernière partie, que l'un des pays voisins, le ZIMBABWE, produit lui-même des fils et câbles et, que ce pays est en rapport continu avec le Mozambique, puisqu'il existe "un couloir" de transport, dit "couloir de Beira", qui relie le ZIMBABWE au port de Beira où se trouve précisément implantée, l'usine concernée.

Il nous semble qu'il faudrait étudier cette question dans un esprit "sous régional".

MALAWI N° 021 : Ce projet, qui date de Mai 1985, vise la création d'une nouvelle usine, destinée à fabriquer des câbles isolés PVC de différents calibres, pour un tonnage annuel de 360 tonnes.

L'investissement prévu est de 650 000 US dollars (sur la base de 1 kwasha, chiffre à 4 US dollars, donc à réajuster), pour les machines et équipements.

Le promoteur est le Gouvernement du MALAWI.

Le marché local, comme consommateur de 400 tonnes, la production envisagée (360t) correspond aux besoins du marché.

En dehors d'une participation étrangère de 15 % dans le capital, il est demandé une assistance technique dans le but de diminuer les prix et d'améliorer la qualité de la production,

mais pour cela, l'intervention de 2 experts étrangers, l'un pour la supervision technique (technicien 3 mois) l'autre, pour l'organisation de la production (ingénieur 4 mois).

MADAGASCAR N° 042 : Cette demande, de Février 1987, vise la création d'une entreprise nouvelle, complémentaire à des activités existantes.

Elle vise à fabriquer les fils et câbles de 1,5 à 6 mm<sup>2</sup>, principalement destinés au marché local.

Les quantités prévues, semblent convenables et l'investissement en machines et matériel est évalué à 287 835 US dollars, dont 180 393 US dollars en devises.

Le promoteur semble être un privé, il s'agit de la Société SODELMA S.A.R.L., dont le gérant est Monsieur Ramafim BELO (télex 22450 - EZAKA - MG).

Il est indiqué qu'une étude de faisabilité, serait en cours, et, que l'on recherche, en dehors d'une participation au capital social, par apports de matériel nécessaire à l'équipement, une assistance technique concernant le savoir faire.

Il serait bon de demander communication de l'étude de faisabilité qui devrait, normalement, être actuellement terminée.

#### IX BOBINAGE ET REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES

GUINEE N° 042 : Cette demande, qui date d'Octobre 1986, est remplie avec soin. Elle concerne une entreprise qui date de Juin 1948 et, envisage un développement de son activité de bobinage. Elle assure la maintenance d'une quantité importante de moteurs électriques et l'entretien de plusieurs usines.

Il est sollicité, d'une part, une assistance technique au niveau de la formation, et une recherche de participation, à concurrence de 50 % dans le capital, ainsi qu'une assistance dans la gestion et le financement des voyages à l'étranger, pour prise de contact, avec des partenaires potentiels.

C'est un dossier transmis par le C.D.I.

Si on tient compte de la situation actuelle de la Guinée, il semble que c'est un projet qui vaudrait la peine d'être suivi.

Toutefois, il faudrait se documenter pour savoir s'il est toujours d'actualité (telex 808 Mini PME GUI).

EGYPTE N° 169 : Ce projet date de 1984, s'il est toujours en vigueur, il est certainement intéressant, car l'Egypte et son Industrie, ont de grands besoins de maintenance.

Il est sollicité de trouver 238.000 US dollars (calculés sur la base de 1 US dollar = 0,84 L.E., c'est à dire, qu'il convient de le réhabiliter au cours actuel).

Ce projet est présenté par le GOFI (téléx 23389 UN) auquel, il faudrait demander, d'une part, communication de l'étude de faisabilité préparée par le Groupe de Consultants METRA et, d'autre part, indication de l'actuelle validité du projet.

#### X DIVERS

SENEGAL N° 063 : Ce projet, qui est proposé (en Juillet 1986), fait état d'une étude de faisabilité, réalisée par la SONEPI.

Il vise à rechercher une participation au capital social (qui n'est pas chiffré) et à de l'assistance de savoir faire, en matière de technologie de la part d'un partenaire, semble-t-il à trouver.

Il cherche aussi, un accès au marché étranger ouest-africain et, éventuellement, européen.

Il souhaite obtenir une formation à la maîtrise de connaissances nouvelles et à la maîtrise de gestion industrielle avec possibilité de stages en Europe.

Il prévoit, en outre, l'ouverture d'une agence à KONAKRY.

Il fait état de l'existence de 14 concurrents et déclare réaliser, à l'époque, un chiffre d'affaires d'environ 350 millions de F CFA en profilés et, l'extension qu'il prévoit est justement celle de la fabrication des profils.

Il serait intéressant de demander si le projet est toujours en attente (Monsieur Mamadou DIOP, Ste CMA à DAKAR, téléx 3184) et, dans l'affirmative, demander communication de l'étude de faisabilité réalisée par la SONEPI.

Une révision de l'étude de marché s'impose. C'est un projet qui nous semble intéressant à retenir après réalisation de cette étude de marché.

TOGO N° 036 : Le document que nous avons en main, décrit l'Office Togolais du Disque (OTODI), pour lequel la privatisation est recherchée.

Comme beaucoup d'établissements d'Etat, sa gestion est à revoir complètement et, le but de la note est, à la fois, de

rechercher des repreneurs pour privatisation, repreneurs parmi lesquels, il est souhaité que participent les nationaux privés

La première chose à faire, est de demander au Ministère des Sociétés d'Etat de la République Togolaise, à Lomé, où en est cette affaire.

ANGOLA N° 014 : Cette demande, qui remonte à Juin 1986, nous semble particulièrement digne d'intérêt.

Elle émane du Ministério Da Construcao à LUANDA (telex 3067 AN - Sr Carlos FERREIRA NETO).

Il est demandé des prêts et assistance technique. Il s'agit de la réhabilitation et du développement d'une unité de production de tubes et accessoires en PVC, pour toutes utilisations

Il pourrait être intéressant de se renseigner, tout d'abord sur la validité éventuelle de ce projet, à l'heure actuelle.

En effet, nous avons des contacts personnels avec le Leader Mondial Français, dans cette profession, et, nous l'avons approché dans l'idée de lui proposer un accord éventuel de coopération avec l'Angola.

Ce contact a revêtu, bien entendu, un caractère impersonnel et confidentiel.

L'idée que nous avons développée est la suivante :

La Société Française pourrait passer un accord avec l'Unité Angolaise, au terme duquel elle fournirait une assistance technique et la technologie de fabrication.

Elle pourrait fournir une partie de la gamme des produits que ne fabriquerait pas l'Angola, mais par contre, elle pourrait exporter, vers d'autres pays d'Afrique, des produits fabriqués à LUANDA. Sous réserve, bien entendu, qu'elle en aurait le contrôle technique de fabrication et de qualité.

Il y a là, un projet qui nous semble particulièrement intéressant au niveau de la collaboration Sud-Sud.

NIGERIA N° 023 : Il s'agit, essentiellement, d'un projet de création d'une nouvelle usine, destinée à la fabrication de rubans et films et de plastiques à différents usages.

Les quantités prévues nous semble tout à fait en rapport avec l'importance de ce pays, doit être prise en considération pour l'évaluation du marché.

Le projet présenté, par le Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'Etat de BENDEL à BENIN CITY, a été étudié par un Groupe de Consultants Industriel et en Organisation, dénommé George ODIA & ASSOCIATES.

Il est vraisemblable qu'il doit être réalisé par une entreprise privée et nous pensons qu'il y a là, matière à suivre sa demande de près.

Il faudrait, toutefois, demander, préalablement, où en est ce projet, qui date de 1984 (Monsieur I.O. AZIENREN - PRINCIPAL INDUSTRIAL OFFICER - PMB 1135 BENIN CITY - BENDEL STATE - NIGERIA), (adresse télégraphique PERMIND).

Le marché d'exportation est prévu, pour une partie de la production et, il n'existe pas, à notre connaissance, de production comparable, dans les pays voisins.

Il faudrait, bien entendu, demander communication de l'étude évoquée.

L'assistance demandée semble être très large avec, y compris, de la formation, de la recherche de licence et de participation etc...

KENYA N° 139 : Ce dossier, qui a été présenté en 1987, vise à l'installation d'une ferme de production d'écrevisses, sur la base de 400 tonnes par an, environ.

Quoique ce projet ne soit pas, apparemment, en rapport direct avec les techniques visées, par notre mission, nous avons quand même évalué les possibilités.

Ce projet, présenté par l'INDUSTRIAL PROMOTION SERVICE (K) Ltd, qui semble être une Institution de Promotions d'investissements en VENTURE-CAPITAL.

Selon le dossier présenté, les actionnaires comprendraient, le fond AGA KHAN, pour le développement économique, et d'autres actionnaires comprenant notamment la SFI, INVESTORS IN INDUSTRY et KENYA COMMERCIAL FINANCE CO, COMPANY PARASTATAL KENYANE.

De différents renseignements, que nous avons recueillis, dans notre entourage, il semblerait que le marché à l'exportation existe réellement et, que cela vaudrait la peine de procéder à l'étude de ce projet, s'il est toujours d'actualité.

Il faudrait pour cela, se documenter auprès de Monsieur S.H. POONAVALA, Directeur du projet, chez INDUSTRIAL PROMOTION SERVICE à NAIROBI (telex 22263 IPS).

EGYPTE N° 281 : Ce projet de 1987, vise la construction de 200 ascenseurs électriques par an, ce qui ne semble pas disproportionné, avec le développement immobilier et le développement de la natalité de ce pays.

Ce projet, semble être plutôt, une idée de projet, puisqu'il ne comprend pratiquement pas de chiffre, sauf, un total de 2 millions US dollars, pour l'ensemble des prêts financiers locaux et étrangers.

Il est demandé une participation dans le capital et une recherche de licences et de savoir faire et, une assistance technique à l'équipement.

Après s'être documenté pour savoir si le projet est toujours d'actualité, auprès de Monsieur Kamel HALWA - EGYPTIAN FOR ELECTRICAL LIFT, tél.: 778 447 et 764 922, au Caire, il nous semble que cela vaudrait la peine d'étudier ce projet, qui est apparemment, celui d'une entreprise privée.

EGYPTE N° 158 : Ce projet est, dans son esprit, très séduisant, il concerne la fabrication (dans une entreprise nouvelle), d'éléments en matière thermo-plastique moulé, entrant dans la construction (portes, fenêtres, canalisations pour l'électricité).

Les quantités prévues, semblent tout à fait en rapport avec les besoins locaux (260 tonnes en tout par an), destinées uniquement au marché local.

Ce projet présenté par le GOFI, fait l'objet d'une étude de faisabilité, préparée par le Groupe de Consultants METRA.

Il faut, bien entendu, revoir les évaluations en US dollar, puisqu'elles ont été basées sur un taux de change de 1 US dollar = 0,84 L.E. (novembre 1984).

Vue l'ancienneté de ce projet, il serait bon de demander, préalablement au GOFI (téléx 23389 UN), s'il est toujours d'actualité. Si c'est le cas, cela vaudrait la peine d'intervenir.

EGYPTE N° 144 : Ce projet, qui vise l'assemblage de composants pour la fabrication de différents types de microscopes, tant à usage médical, qu'à usage de recherche ou d'étudiants ainsi, que toute une gamme de matériel d'équipements médical, est un projet important, dans lequel on ne vise que le marché intérieur et, qui ne demande pas de participation au capital.

Il émane de l'ARABE COMPANY FOR DRUGS INDUSTRIES & MEDICAL APPLIANCES - ACDIM - au Caire.

Une étude de pré faisabilité existerait, dont il faudrait demander communication, après avoir demandé si le projet est toujours en vigueur (Dr Abdel MONEIM KHAZBAK, Président de EL GANHOURIA CO, télex 92785 - AC(IMP - UN).

Une description assez complète figure dans le dossier qui nous a été remis et, il nous semble que c'est une étude intéressante, vue l'importance du promoteur, et l'objectif de fabrication prévu.

Il ne faut pas oublier que les chiffres sont à revoir, puisqu'ils ont été établis sur la base de 1 US dollar pour 0,84 L.E..

La demande, en dehors des crédits d'équipements à long terme (1.548.000 US dollars), à réhabiliter, est entièrement appliquée à l'équipement.

Le projet demande une recherche de licences, d'assistance en technologie, organisation, développement de produits, ingénierie, et formation.

EGYPTE N° 173 : Ce projet, d'une nouvelle manufacture, vise la fabrication de matériel, accessoires de bureaux, vraisemblablement importés pour partie, sous forme de composants.

Les quantités prévues semblent en rapport avec le marché local, et les possibilités d'exportation peuvent en être, complètement sérieuses.

Les montants des demandes en devises, destinés à la composition du capital (100/220) et à des crédits long terme, ne sont pas exorbitants.

Il existerait une étude de pré faisabilité (à demander, si l'affaire est toujours valable.

La demande comprenant, en dehors de son esprit financier, une recherche de licences, de savoir faire et une assistance à l'accès aux marchés extérieurs.

Le projet est présenté par un bureau de Consultants. La personne à contacter est le Dr Ing. A. GAZARIN, télex 20916 RG, au Caire.

MALAVI N° 031 : Ce projet qui est présenté par la SADC Energy de LUANDA, ANGOLA, indiquant que le directeur du projet est au MOZAMBIQUE, demande une intervention financière importante, une assistance technique et la réalisation de plan de construction.

L'étude de faisabilité de conception et de génie civil, exis-

terait dans la SADCC ENERGY SECTOR.

Si l'ONUDI souhaite intervenir, il faudrait demander où en est la question à Monsieur CARVALHO SIMOES, qui est le coordinateur régional, telex 3170 ENE AN et 4090 TAVANG AN.

Ce projet, fait d'ailleurs, état, des études d'évaluation des petits sites hydroénergétiques du MALAWI, publiées par le PNUD en 1981 (référence TCD/INT-80-R47/5).

BENIN N° 018 : Ce projet, de 1984, que nous avons déjà eu l'occasion d'étudier, à titre personnel, lors du 6ème Forum de DAKAR, est en soit, un projet "assez vaseux", nous connaissons bien Cotonou, pour y avoir habité, et, il nous semble que ce projet présente, actuellement, un intérêt limité et que, de toutes façons, il serait indispensable que, s'il se réalise, il soit assorti, comme les concurrents, de conceptions de distribution, de la part de constructeur de véhicules automobiles.

Si vous le souhaitez, nous pouvons nous renseigner directement sur la situation actuelle de validité de ce projet, auprès de nos relations, au Bénin.

#### CONCLUSIONS

Nos conclusions ne peuvent qu'être conditionnées par un certain nombre de précisions qui ne sont pas en notre possession et, qui serait certainement possible de résoudre assez rapidement.

1°) Il faudrait diligenter, auprès de chacun des différents bureaux de promotion d'investissements industriels hors siège, une enquête, consistant en une simple demande de renseignements relatifs aux projets visés par le présent rapport.

Cette demande pourrait, pour plus de rapidité, se limiter à la connaissance de la suite donnée, à travers les dits bureaux, aux projets, aux questions.

Cette enquête pourrait être menée par télex, avec réponses par télex.

Ces réponses devraient être entrées, immédiatement, dans l'INPRIS, afin qu'on puisse faire un premier tri sur l'ancienneté des dernières réactions aux profils présentés.

Il nous apparaît qu'il faudrait, alors, éliminer, bien entendu, ceux, dont on apprendra qu'ils ont été réalisés, et ceux dont les derniers renseignements remontent à 1987.

Ceci pourrait se faire très rapidement, et permettrait de ne conserver que les projets susceptibles d'une prolongation d'enquête préalable.

2°) En ce qui concerne les projets restants, il faudrait s'informer, auprès des promoteurs, par la même voie du télex, (ou du téléphone, pour ceux qui n'ont pas de télex), afin de savoir s'il y en a d'autres parmi ceux-ci qui ont été réalisés ou définitivement abandonnés.

Il faudrait stipuler, de façon précise et formelle, que le projet serait définitivement classé sans suite, si une réponse ne nous parvient pas dans un délai qui pourrait être, par exemple, de 2 mois à dater de la demande d'informations.

Les réponses devraient être entrées en INPRIS, avec indication des sources.

3°) Effectuer un premier examen des projets restant en lice, (nous pensons que ce devrait être une dizaine), afin de voir dans quelles limites les ~~est~~ ~~de~~ ~~dimensions~~ ~~révisées~~, sur le plan de la production prévue, comme devant être exportée, et, les possibilités d'expansion, en fonction d'une production concurrente et partagée dans les pays cibles.

Après cette appréciation, il faudrait mesurer l'importance de la demande financière externe, par rapport aux possibilités que l'on peut trouver dans chacun des cas, soit dans les lignes des crédits multi-latérales, soit les accords bi-latéraux ou les protocoles.

C'est un travail qui n'est pas tellement compliqué à faire si l'on connaît les attaches de ces moyens de financement.

Ces deux opérations pourraient être réalisées dans un délai pas trop long et nous sommes en mesure de le faire, si la mission nous en est confiée.

Une nouvelle sélection pourrait être ainsi effectuée et, ne laisser subsister que ceux des projets qui méritent vraiment qu'une étude soit entreprise.

Pour ces projets, il faudrait demander, à ceux qui ont déposés les demandes, et qui n'ont pas indiqué l'identité du promoteur privé réel, de fournir cette précision, et, s'ils s'y refusent, de les informer qu'en cas de non mise en place, par leurs soins des projets les concernant, dans un délai qui pourrait être fixé à quelques mois, l'ONUDI se réserve le droit indiscutable de rechercher de son côté, un entrepreneur susceptible de réaliser le projet, après étude complète, afin qu'on ne fasse pas une étude pour un organisme imaginaire qui,

cherchant ensuite à "placer" le projet, n'y aboutisse dans ce délai de quelques mois à préciser expressément.

PREMIERE ESTIMATION DAUNE LISTE DE PROJETS POUVANT, PEUT ETRE, RETENIR UNE ATTENTION FAVORABLE

Sous réserve d'une vérification qu'ils sont toujours" en demande " nous pensons qu'il faudrait porter les efforts sur les projets ci-après:

dans cette liste nous faisons figurer un repere (A) après le n° ceux des projets qui nous semblent, à priori, pouvoir être rapidement être mis en étude, vu les renseignements que nous possédons. Cette liste est établie par catégories de projets.

PILES ELECTRIQUES

- Bénin: projet n° 019 (A)
- Kenya: projet n° 140

MATERIEL ELECTRIQUE ET ELECTRO-MENAGER:

- Tanzanie: projet n° 084
- Egypte: projet n° 259

BALAIS POUR MACHINES ELECTRIQUES:

- Tanzanie: projet n° 100

ELECTRONIQUE ET ASSIMILAELE:

- Maurice:
- projet n° 045 (A)
- projet n° 038 (A)
- Egypte :
- projets n° 220, 224, 227, 228, 229 & 230:  
ces projets présentés, tous, par le même promoteur, El Nasr C'for TV and Electronics, constituent une véritable chaîne d'entreprises dépendantes les unes des autres et devraient être étudiées conjointement.

TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE:

- Kenya: projet n° 126

ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS AUTO:

- Zimbabwe: projet n° 016 (A)
- Egypte: projet n° 225

FILS ET CABLES ELECTRIQUES:

- Madagascar: projet n° 042

DIVERS/

- Angola: projet n° 014 (A)
- Kenya : projet n° 139
- Egypte:
- projet n° 281 (A)

- projet n° 173 (A)

Sous réserve qu'ils soient encore d'actualité, nous pensons que certains des 6 projets référencés (A) ci-dessus pourraient être traités en premier, la série Egypte-El Nasr C° for TV and electronics étant particulier.

au sujet de cette série, nous sommes en mesure, par nos contacts locaux, de savoir assez rapidement où en sont ces projets

SUGGESTIONS CONCERNANT UNE AMELIORATION POSSIBLE DE LA FORMULE DE PRESENTATION DES PROJETS

Le modèle (réf.: V-84-85124) intitulé : " questionnaire relatif aux projets d'investissements industriels", pourrait peut être, être amélioré, pour plus de clarté:

PAGE 2 : La partie 1 est bien claire et, les alinéas 1 et 2 mériteraient un peu plus de place pour les réponses.

Pour les parties suivantes, il nous semblerait utile, d'apporter les modifications ci-après :

a) Préciser de façon très nette que, lorsqu'il s'agit d'une extension - modernisation, les articles 2-1 à 2-4, ne doivent concerner que le nouveau projet à réaliser : et ce, à l'exclusion des chiffres concernant l'équipement existant.

b) C'est pour cela, qu'il nous semble, qu'il serait utile, pour que cela soit encore plus net, aux yeux du demandeur, d'introduire avant le paragraphe 2, un paragraphe 1 bis, intitulé "s'il s'agit d'une extension ou d'une modernisation d'usines existantes, veuillez répondre aux questions ci-dessous et, remplir le tableau correspondant uniquement pour décrire l'installation existante"

Cette phrase étant suivie des questions:

1 bis 1 (identique à 2-1, en ajoutant le mot "existant").

1 bis 2 : Quelle est la capacité actuelle de l'usine existante ? : - chiffres des ventes prévues,  
- chiffres des ventes réalisées,  
- état actuel et autres observations.

1 bis 3 : Le même texte et le même tableau que 2-3 (les mots "à fabriquer" étant remplacés par "fabriqués ou prévus").

1 Bis 4 : Le même texte que 2-4, mais en le commençant par "veuillez donner etc...".

Créer un alinéa 1 bis 5 : "veuillez joindre, à la présente, description des détails techniques sur les produits actuels avec, si possible, des catalogues, des notices et des prix.

PAGE 4 :

Au paragraphe 4-6, on pourrait ajouter, après "eau de mer" les mots "ou d'assainissement de l'eau douce ou chargée, locale".

PAGE 6 : Alinéa 6-1, supprimer le texte à partir de "lorsqu'il s'agit" jusqu'à "les projections, inclus."

PAGE 8 :

Alinéa 8-1, le deuxième sous-alinéa, pourrait être complété par: " Quel article, vers quel pays et en quelle quantité"

Alinéa 8-3 : On pourrait ajouter à la fin de la première ligne : après le mot "commerce": "et des facilités fiscales et douanières".

PAGE 11 :

Alinéa 11-2 : on pourrait ajouter, après, envisagés": "et si vous en connaissez, concernent-ils des pays membres de la même zone économique que la vôtre (CEAO, CDEAO, UDEAC, SADC, PTA etc...)"

On pourrait ajouter à la suite, un alinéa supplémentaire, par exemple:

11-4 : "Seriez-vous ouverts à collaborer économiquement et/ou industriellement avec le(s) promoteur(s) de ce(s) projet(s), par exemple, en vous partageant soit, des fabrications d'éléments, soit des gammes de produits, afin d'obtenir de meilleurs prix de revient unitaire, la quantité de produit de chaque article se trouvant ainsi augmentée.

Cette collaboration pourrait aller jusqu'à une mise en commun des moyens réciproques de commercialisation des gammes complètes des produits et des réseaux d'exportation à l'extérieur de vos propres pays.

PAGE 12 :

Nous pensons qu'elle pourrait prévoir, avant l'alinéa 1, "le présent projet est présenté par : Nom, profession, adresse et téléphone.

Il concerne la Société ci-après", et, là, on reprendrait le texte de l'alinéa 1.

Ces suggestions résultent du fait que nous avons constaté que de nombreuses fiches de projet, mélangent, à la fois, les

activités d'un bureau d'études ou de promotions et celles, de l'objet même du projet et de ses promoteurs privés réels.

Nous restons, bien entendu, à votre entière disposition, pour vous donner tous compléments à ce rapport, que vous pourrez souhaiter.

L'INGENIEUR CONSULTANT

Pierre BOUSEZ